

COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28/07/ 2011, à 20 H30, sous la présidence de Monsieur Luc DUFOUR, Maire.

Absents excusés : S.CORBET pouvoir à G. VAULTIER, E. BUELO pouvoir à J. NOYON, H. SAVARY pouvoir à B. LEMAGNEN, S. HARDOUIN

Secrétaire de séance : M. GUERARD

Réforme territoriale

Suite au projet de réforme territoriale présenté par les services de l'Etat, le Conseil Municipal, afin d'avoir une meilleure représentation des différentes possibilités de fusion avec d'autres intercommunalités et avant d'émettre une décision définitive, demande la poursuite d'une étude sur un ensemble plus large alliant une dimension urbaine, rurale et maritime et en conséquence rejette la proposition de Monsieur Le Préfet en l'état.

Réalisation d'un emprunt

Afin d'assurer le financement de travaux à l'Eglise et le programme de voirie 2011, le Conseil Municipal de GONNEVILLE retient la proposition du Crédit Mutuel pour un emprunt de 250 000 € au taux de 3.94 %, en mode d'amortissement constant du capital et dont le remboursement s'effectuera sur la durée de 12 ans.

Tableau du personnel communal

Au vu des différentes réorganisations de temps de travail, le tableau du personnel communal, au 01/08/2011, est arrêté comme suit :

-1- Filière administrative :

- 1 attaché territorial, 31 H/35 H ; 1 adjoint administratif 2^{ème} classe, 12 H /35 H,

- 2- Filière technique : - 2 adjoints techniques 2^{ème} classe, 35 H/35 H ;

- 4 adjoints techniques 2^{ème} classe à temps non complet : 29 H 12 mn/35 H, 20 H 30 mn/35 H, 16 H /35 H, 5 H 10mn/35 H

- 3 - Filière sociale : 1 agent spécialisé école maternelle 1^{ère} classe : 26H06mn/35 H

Tableau de classement des voies et des chemins communaux

La longueur totale des chemins ruraux communaux est de 26 978 m et celle des voies communales de 18 159 m.

Participation Voirie et réseaux

Vu, les travaux d'extension des réseaux d'eau et d'électricité au Vignet, le Conseil Municipal fixe à 265 € 42 la participation à recouvrer auprès des propriétaires de la parcelle B 602 au titre de la participation voirie et réseaux

Urbanisme / Terrains La Vallée / Requête en plein contentieux

Suite au litige lié à la non constructibilité d'une parcelle située à la Vallée, la Cour Administrative d'Appel de Nantes a condamné la commune à verser aux acquéreurs de cette parcelle la somme de 15 386 € 15 , somme qui a été prise en charge par le Groupe ALLIANZ, assureur de la commune.

La commune doit régler la franchise contractuelle de 890 €.

Budget / Décision modificative n°01

Aux fins de régularisation sur le budget 2011, le Conseil Municipal décide d'ouvrir des crédits d'ordre budgétaire d'un montant de 12 925 €, en dépenses d'investissement sur l'article 21538- Réseaux divers / Autres Réseaux et recettes d'investissement sur l'article 21531 - Réseaux d'adduction d'eau

Cantine scolaire

- Bilan 2010 : Au cours de l'année 2010, 7 106 repas ont été servis à la cantine scolaire avec une moyenne de 51.49 repas par jour. Le coût de revient du repas est de 9 € 05 (compris frais de fonctionnement, charges de personnel et investissement) pour un prix facturé de 2 € 95 pour les personnes de la commune et 3 € 15 pour les hors commune.

- Tarifs année scolaire 2011/2012 :

➤ Pour les enfants domiciliés dans la commune :

- fréquentation permanente : 3 € 00

- fréquentation non permanente et occasionnelle : 3 € 25

➤ Pour les enfants hors commune : 3 € 25

(fréquentation permanente, non permanente, occasionnelle)

➤ Pour les enseignants : 4 € 30

➤ Pour les stagiaires : 3 € 25

Devis

- Eglise / Mise en place d'une aération- ventilation : Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise MARIE, de Gonneville, d'un montant de 1 303 €76 TTC pour la mise en place d'une aération – ventilation dans l'Eglise.
- Logements au-dessus de la mairie/Branchement en eau potable : un avis favorable au devis de l'entreprise VEOLIA-EAU est donné pour le branchement en eau potable pour un coût de 601 € 07 TTC.

RD 901- Classement sonore

En application de la loi relative à la lutte contre le bruit, le Préfet de chaque département se doit de recenser et de classer les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques.

Les secteurs identifiés, qui s'étendent de part et d'autre du bord de l'infrastructure, devront être reportés, par les Maires, dans les documents graphiques du plan local d'urbanisme : des normes d'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans ces secteurs devront être respectées par les constructeurs.

Sur la commune, une voie est concernée : la RD 901

L'arrêté préfectoral de 1999 fait l'objet, en 2011, d'une réactualisation.

Informations et interventions diverses

- Urbanisme : depuis le 17/06/2011, ont été déposées en mairie : 4 demandes de certificat d'urbanisme, 3 demandes de permis de construire, 1 déclaration préalable.
- Travaux à l'Eglise : Les travaux de réfection du retable, effectués par Monsieur LEVEQUE de Montlouis/Loire sont presque achevés. Monsieur ANDRONESCU, de St-Georges Montcocq, pourra ainsi reposer le tableau de l'Assomption.
- Travaux salle polyvalente : l'entreprise LEBLOND a presque achevé les travaux de réfection de la couverture de la salle polyvalente.
- Atelier municipal : dans le cadre de l'aide au « maintien des paysages bocagers de la Manche » orchestrée par la Chambre Départementale d'Agriculture de la Manche et la Fédération des Associations de boisement de la Manche, une commande d'arbres sera faite pour créer une haie bocagère entre les terrains communaux et l'aéroport.
- Hamel es Ronches : la commune a à sa charge l'entretien des arbustes le long de la RD 901. Les services du Conseil Général seront contactés pour remplacer ceux qui n'ont pas repris.
- L'abri-bus, à proximité du parking de co-voiturage, sera fini de poser en fin de semaine.
- Site internet communal : les entreprises ou artisans de la commune qui le désirent peuvent déposer une publicité sur le site internet « Gonneville-Cotentin ».

La secrétaire de séance :

M. GUERARD

Pour extrait conforme, le 22/08/2011

Le Maire :

L. DUFOUR